

Agrément Technique ATG avec Certification

Opérateur d'agrément et de certification



MENUISERIE

Système de fenêtres en PVC avec joint central y compris la fabrication des fenêtres

PROFEL

Profils en pvc P600 revêtus d'un film décoratif

Valable du 18/3/2022
au 17/3/2027



Belgian Construction Certification
Association
Rue d'Arlon 53 - 1040 Bruxelles
www.bcca.be - info@bcca.be

Titulaire d'agrément :

PROTEC sa
Europalaan 17
3900 Pelt
Tel.: +32 11 80 98 09
Site Web: www.profel.be
E-mail: info@profel.be

Agrément technique:	Certification:
✓ Profils en PVC-U résistants aux rayons UV conformément au §4.1.1 et à l'ATG H922 revêtus d'un film décoratif.	✓ Production des profils en PVC-U résistants aux rayons UV conformément au §4.1.1 et à l'ATG H922 revêtus d'un film décoratif
Pas de profils en PVC-U non-résistants aux rayons UV.	Pas de production des profils en PVC-U non-résistants aux rayons UV sous certification.
Profils sans PVC-U retraité (ERM) ni recyclé (RM _a) - cfr §3	Pas de production des profils avec PVC-U retraité (ERM) ou recyclé (RM _a) sous certification - cfr §3
✓ Films appliqués sur des profils en PVC-U du système de fenêtres P600 décrit dans l'approbation ATG 1814	✓ Films appliqués sur des profils en PVC-U du système de fenêtres P600 décrit dans l'approbation ATG 1814
✓ Système de fenêtres	

1 Objet et portée de l'Agrément Technique

Cet Agrément Technique concerne une évaluation favorable du produit (tel que décrit ci-dessus) par un Opérateur d'Agrément indépendant désigné par l'UBAtc, BCCA, pour l'application mentionnée dans cet Agrément Technique.

L'Agrément Technique consigne les résultats de l'examen d'agrément. Cet examen se décline comme suit : identification des propriétés pertinentes du produit en fonction de l'application visée et du mode de pose ou de mise en œuvre, conception du produit et fiabilité de la production.

L'Agrément Technique présente un niveau de fiabilité élevé compte tenu de l'interprétation statistique des résultats de contrôle, du suivi périodique, de l'adaptation à la situation et à l'état de la technique et de la surveillance de la qualité par le titulaire d'agrément.

Pour que l'Agrément Technique puisse être maintenu, le titulaire d'agrément doit apporter la preuve en permanence qu'il continue à faire le nécessaire pour que l'aptitude à l'emploi du produit soit démontrée. À cet égard, le suivi de la conformité du produit à l'Agrément Technique est essentiel. Ce suivi est confié par l'UBAtc à un Opérateur de Certification indépendant, BCCA.

Le titulaire d'agrément [et le distributeur] est [sont] tenu[s] de respecter les résultats d'examen repris dans l'Agrément Technique lorsqu'ils mettent des informations à la disposition de tiers. L'UBAtc ou l'Opérateur de Certification peut prendre les initiatives qui s'imposent si le titulaire d'agrément [ou le distributeur] ne le fait pas (suffisamment) de lui-même.

L'Agrément Technique et la certification de la conformité du produit à l'Agrément Technique sont indépendants des travaux effectués individuellement. L'entrepreneur et/ou l'architecte demeurent entièrement responsables de la conformité des travaux réalisés aux dispositions du cahier des charges.

L'Agrément Technique ne traite pas, sauf dispositions reprises spécifiquement, de la sécurité sur chantier, d'aspects sanitaires et de l'utilisation durable des matières premières. Par conséquent, l'UBAtc n'est en aucun cas responsable de dégâts causés par le non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou de l'entrepreneur/des entrepreneurs et/ou de l'architecte, des dispositions ayant trait à la sécurité sur chantier, aux aspects sanitaires et à l'utilisation durable des matières premières.

Remarque : dans cet Agrément Technique, on utilisera toujours le terme "entrepreneur", en référence à l'entité qui réalise les travaux. Ce terme peut également être compris au sens d'autres termes souvent utilisés, comme "exécutant", "installateur" et "applicateur".

2 Objet

Ce document complète les agréments techniques pour le système de fenêtres en PVC "PROFEL P600" ATG 1814 par la description du collage des profilés avec des films décoratifs.

L'agrément technique d'un système de fenêtres à profilés en PVC-U, revêtues d'un film, présente la description technique d'un système de fenêtres constituées des composants repris au § 4, conformément aux prescriptions de fabrication présentées au § 5, au mode de pose décrit au § 7 et aux mesures d'entretien et de protection reprises au § 8.

Sous réserve des conditions précitées et s'appuyant sur les résultats d'essai fournis par le titulaire d'agrément, les résultats d'essai du programme d'essai complémentaire réalisé par le titulaire d'agrément conformément aux directives de l'UBAtc et les connaissances actuelles de la technique et de sa normalisation, on peut supposer que les résultats de l'examen d'agrément repris au § 6 s'appliquent aux types de fenêtres mentionnés.

Pour d'autres composants, d'autres modes de construction, d'autres modes de pose et/ou d'autres résultats d'essai attendus, cet agrément technique ne pourra pas s'appliquer sans plus et devra faire l'objet d'un examen complémentaire.

Le titulaire de l'agrément, aussi fabricant de menuiserie, peuvent uniquement faire référence à cet agrément pour les applications du système de fenêtre pour lesquelles il peut être démontré que la description est entièrement conforme au catalogage et directives préétabli dans l'agrément.

De goedkeuringshouder en de schrijnwerfabrikanten mogen enkel verwijzen naar deze goedkeuring voor deze toepassingen van het venstersysteem waarvoor kan worden aangetoond dat de beschrijving geheel conform is aan de in de goedkeuring vooropgestelde catalogisering en richtlijnen.

Individuele vensters mogen het ATG-merk niet dragen.

3 Système

Cet agrément s'appuie sur les agréments ATG 1814 pour ce qui concerne les propriétés du système de profilé. Le présent agrément y ajoute le revêtement d'un film collé.

Les profilés non-résistant aux rayons UV ne font pas partie du présent agrément technique.

Pour les références datées, seule l'édition citée s'applique. Pour les références non datées, la dernière édition du document de référence (y compris les éventuels amendements) s'applique.

4 Composants

4.1 Profilés de résistance en PVC-U

4.1.1 Compound PVC-U

Les films, limités à ceux décrits dans ce §4, peuvent être appliqués sur les surfaces apparentes (NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 § 3.2.6 & annexe C) des profilés suivant §3, extrudés avec et limités aux compounds repris dans le tableau 1 ci-dessous, dans le site d'extrusion et de filmage indiqués au §5.

Compounds résistants aux rayons UV conformément à l'ATG H922.

Les compounds en PVC-U sont disponibles dans les coloris suivantes :

Tableau 1 – Matière première PVC-U utilisée

	Compounds	Couleur	Colorimétrie	
Site d' extrusion Protec sa	Compounds résistants aux rayons UV ⁽²⁾			
	Procom CaZn T04-WI ⁽³⁾	Blanc (approximatif RAL 9010)	L*: 95,48 ± 1,00 a*: 0,20 ± 0,50 b*: 3,50 ± 0,80	(1)
	Procom CaZn T04-W ⁽⁴⁾			
(1):	Couleur mesurée conformément à l'NBN EN ISO 18314-1 au moyen du spectrophotomètre Minolta - CM 2600d D65 - source lumineuse (d/8; SCl (specular gloss component included); 10°), sur lattes extrudées.			
(2):	Compounds pour mono-extrusion.			
(3):	"WI" – Compound pour profilés blancs revêtus sur une face avec film nervuré.			
(4):	"W" – Compound pour profilés blancs revêtus sur deux faces avec film nervuré.			

Chaque description de couleur est purement indicative, il est fortement recommandé de se procurer des échantillons du matériau proprement dit afin d'en évaluer la couleur, la texture et le brillant.

4.1.2 Profilés de résistance en PVC-U

Les profilés de résistance en PVC revêtus d'un film collé présentent la classe, la géométrie, les dimensions, les moments de résistance et les poids tels que repris pour les systèmes de fenêtres "PROFEL P600" dans l'ATG 1814.

4.1.3 Stabilité des teintes des films

La stabilité des teintes des films est évaluée pour l'usage dans un climat modéré M pendant 5 ans, ce qui correspond à un rayonnement équivalent en total de 8,0 GJ/m² pendant au moins 4.000 heures (équivalent à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020 §5.9 et annexe B). Il a été vérifié si la valeur indicative de $\Delta E^* = 3,8$ (STS 52.3) n'a pas été dépassée. À cet égard, les tableaux 7 et 8 des STS 52.32008 indiquent ceci « Les teintes qui présentent un $\Delta E^* > 3,8$ ne sont pas exclues. Cependant, il faut savoir que ces teintes s'altéreront à court ou moyen terme. Afin d'orienter le choix des teintes, un tableau est présenté en Annexe 2 » des STS 52.32008. Les films dont il apparaît que la valeur indicative de $\Delta E^* = 3,8$ est dépassée sont indiqués par un ⁽¹⁾ dans les programmes des couleurs ci-dessous.

4.1.4 Couche de surface collée avec film Renolit

4.1.4.1 Film Renolit Exofol MX- propriétés

Tableau 2 – Type de film Renolit Exofol MX

Marque	Renolit Exofol MX	Renolit Exofol MX SST
Type	film bicouche constitué d'un film de base en PVC semi-rigide pigmenté, fortement résistant à la lumière et aux intempéries, et d'une couche de surface acrylique transparente	
Texture	Surface plane ou structurée (unicolor ou structure bois)	
Fabricant	Renolit SE (Worms, Allemagne)	

Les informations suivantes ont été délivrées par RENOLIT concernant les dénominations MBAS II, EXOFOL MX et EXOFOL MX SST : MX-EXOFOL est la nouvelle dénomination de l'ancien MBAS-II. Des pigments froids sont intégrés pour certains films de couleur sombre. Ces films sont désignés par la dénomination SST (Solar Shield Technology).

Les films Renolit MBAS II, EXOFOL MX et EXOFOL MX SST proprement dits ne bénéficient pas d'un agrément technique et leur utilisation est soumise à des essais de réception. Les rapports des essais mécaniques et de durabilité sur profilés revêtus d'un film Renolit collé sont repris dans le dossier interne de l'UBAtc.

Tableau 3 – Caractéristiques du film Renolit Exofol MX

Caractéristiques	Méthode	Valeurs nominales
Épaisseur complète y compris la couche de surface acrylique	NBN EN ISO 2286-3	190 à 200 µm ± 15µm selon la structure de la surface
Épaisseur de la couche de surface acrylique	Procédure d'essai Renolit PA – QSP 10.1	≥ 50 µm ± 5µm
Résistance à la traction	NBN EN ISO 527-3	≥ 20 N/mm²
Allongement à la rupture	NBN EN ISO 527-3	> 100 %
Retrait	DIN 53377	≤ 4 % (15 min à 100°C)

Caractéristiques déclarées par le fabricant du film de finition.

4.1.4.2 Programme des couleurs Renolit

Tableau 4 – Programme des couleurs du film Renolit

Dénomination de la couleur	ΔE* ⁽¹⁾	Réf. Profel	Référence Renolit ⁽²⁾	N° RAL approx- imatif
Film nervuré Exofol MX⁽²⁾				
Bleu acier	1,5 ⁽⁵⁾	F 511 HN	02.11.51.000033	5011
Vert sapin	2,0 ⁽³⁾	F 609 HN	02.11.61.000009	6009
Gris clair	0,5 ⁽⁵⁾	F 701 HN	02.11.71.000047	7001
Brun noir	1,8 ⁽⁵⁾	F 822 HN	02.11.81.000101	8022
Film nervuré SST – Réducteur de chaleur⁽²⁾				
Chêne doré	4,2 ^(1&3)	F 803 HN	9.2178.001	-
Acajou	1,7 ⁽⁴⁾	F 817 HN	9.2065.021	-

(1) : Films avec ΔE* ≥ 3,8 – voir § 4.1.3
(2) : Dénomination telle que reprise sur les rapports d'essai délivrés.
(3) : Résultat après 8 GJ/m²
(4) : Résultat après 12 GJ/m²
(5) : Résultat après 20GJ/m²

4.1.5 Colle

Deux procédés de collage peuvent être appliqués sur des profilés faisant l'objet de l'agrément technique ATG et fabriqués avec les compounds, comme décrit plus haut.

Afin de garantir un collage parfait, les surfaces de profilés à coller feront l'objet d'un traitement préalable au moyen d'un primer. Toutes les phases de production ont été fixées conformément à une procédure interne de surveillance de la qualité.

Tableau 5 – Collage du film

Colle à solvant	Colle à deux composants à base de polyester
Colle hotmelt	Colle thermofusible à base de polyuréthane
Les deux procédés de collage avec	
Primer	Colle à solvant diluée

4.2 Autres composants

Les systèmes de fenêtres en PVC revêtues d'un film collé sont toujours renforcés. Ils comportent un renfort, une quincaillerie, des joints, peuvent être équipés d'un assemblage en T mécanique, de vitrage, de mastics, de colle, et disposent d'autres accessoires tels que repris dans les agréments des systèmes de fenêtres en PVC "PROFEL P600" dans l'ATG 1814

5 Prescriptions de fabrication

5.1 Fabrication

5.1.1 Fabrication des profilés

L'extrusion des profilés et la réalisation du collage sont effectuées par PROTEC nv dans son unité de production à Pelt. L'extrusion suit la fabrication telle que décrite pour les systèmes de fenêtres "PROFEL P600" dans l'ATG 1814.

Les profilés produits avec les compounds Procom CaZn T04-WI en Procom CaZn T04-W sont toujours filmés.

L'autocontrôle industriel de la fabrication comprend notamment la tenue d'un registre de contrôle et l'exécution d'essais en laboratoire sur des éprouvettes prélevées dans la production.

5.1.2 Revêtement des profilés au moyen d'un film collé

Les phases principales d'application du film sont :

- préparation de la précolle (primer) et de la colle principale
- réglage de la machine
 - codage
 - film de protection
 - pose et réglage des rouleaux de compression
- démarrage
- schage du primer
- chauffage de la surface du profilé
- application de la colle
- découpe et application du film
- application du film de protection
- contrôle propre en cours de processus et contrôle final
- emballage des profilés et rangement des profilés dans le container
- nettoyage du réservoir de colle.

5.1.3 Fabrication des fenêtres

La fabrication des fenêtres collées conformément au présent agrément technique répondent aux exigences telles que reprises aux ATG 1814.

Les systèmes de fenêtres en PVC revêtues d'un film collé sont toujours renforcés.

5.2 Commercialisation

La commercialisation pour la Belgique est assurée par F.A.L.-Achel nv, Oude Pastorijstraat 11, 3930 Hamont-Achel, tel. +31 11 80 98 09, www.profel.be, info@profel.be.

6 Performances du système sous agrément

6.1 Préalable

Pour la stabilité, les propriétés thermiques, les performances relatives à l'air, au vent et à l'eau, l'abus d'utilisation, l'effort de manœuvre, les performances acoustiques et la résistance au choc, il convient de s'en référer à l'ATG 1814 pour les profilés "PROFEL P600" revêtus d'un film collé,

6.2 Performances spécifiques du système de fenêtres revêtues d'un film collé

6.2.1 Durabilité du film

Un essai de vieillissement artificiel a été présenté pour tous les films déclarés, conformément à l'NBN EN ISO 11664-4 (avant 2011: ISO 7724/3). Les profilés dont la stabilité de teinte excède la valeur indicative de ΔE^* de 3,8 (vieillissement naturel et artificiel conformément aux STS 52.3) sont désignés dans les tableaux 5. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier UBAtc.

6.2.2 Durabilité du collage

La durabilité du collage a été soumise à un essai de pelage sur profilés vieillis artificiellement conformément aux STS 52.3:2008, § 4.3.3.3, faisant référence au tableau 9 et à l'annexe 3.

En cas de profilés neufs, la force de pelage est supérieure à 2,5 N/mm tandis qu'en cas de profilés vieillis, cette valeur dépasse 2,0 N/mm, l'adhérence satisfaisant dès lors aux exigences des STS 52.3. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier UBAtc.

6.2.3 Aptitude à l'emploi du film

Le film déclaré a résisté aux essais suivants, repris dans les STS 52.3:2008, tableau 6 à -10 °C, 20 °C et 50 °C pour les couleurs claires ou à 70 °C pour les autres couleurs.

Résistance à l'usure conformément à l'ISO 7784-2: pas de dénudation du matériau de base du film.

Résistance aux rayures conformément à la NBN EN ISO 1522, absence de rupture dans le film et pas de dénudation du matériau de base du film. Le film satisfait aux exigences des STS 52.3 en termes d'aptitude à l'emploi. Ces rapports d'essai ont été repris dans le dossier de l'UBAtc.

6.2.4 Aptitude à l'emploi du profilé revêtu du film

Le film déclaré a résisté aux essais repris dans les STS 52.3:2008, tableau 6, notamment pour l'essai de quadrillage (NBN EN ISO 2409 - classe 0, à -10 °C, 20 °C et 50 °C pour les couleurs claires ou 70 °C pour les autres couleurs. Aucun des petits éléments du quadrillage ne s'est détaché du support. Le profilé revêtu du film collé satisfait aux exigences des STS 52.3 en termes d'aptitude à l'emploi. Ces rapports d'essai ont été repris dans le dossier de l'UBAtc.

6.2.5 Durabilité de la fenêtre revêtu du film collé

La durabilité de la fenêtre revêtu du film collé a été examinée sur la base du comportement entre différents climats, conformément aux exigences du § 5.2.2.12 de la NBN B25 002-1:2016, configuration d'essai conformément à la NBN EN 1121 et réalisation de l'essai conformément à la NBN ENV 13420, Méthode 3. Les tableaux suivants reprennent les résultats de ce programme d'essais.

6.2.5.1 Fenêtre revêtu d'un film collé – type "PROFEL P600.

Tableau 6 – Comportement entre différents climats

Fenêtres composées et doubles ouvrant à la française / oscillo-battantes avec mauclair	
Porte fenêtre (LxH)	1500 mm x 2055 mm
Profilé dormant (renfort)	P601 (VS25/30)
Dim. max. ouvrant largeur x hauteur (mm)	700 x 1965
Profilé d'ouvrant (renfort)	P610 (VS15/42/29)
Poids de l'ouvrant (kg)	34,7 kg
Mauclair (renfort)	P613 (---)
Parclose	P636
Couleur à l'extérieur	PVC revêtu d'un film bleu foncé (Renolit)
Couleur à l'intérieur	PVC wit non revêtu
Quincaillerie OB	Roto NT 4x2 points de suspension GO 2 points de fermeture DK 7 points de fermeture
Fenêtre à l'état initial	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Résistance aux effets du vent conformément à la NBN EN 12210	C2
Effort de manœuvre Classification conformément à la NBN EN 13115	Classe 2
Après l'essai au froid et à la chaleur	
Climat A (24 u intérieur 23 °C/50 %RH, extérieur -10 °C) Climat D (24 u, intérieur 23 °C/50 %RH, extérieur 75 °C)	
Perméabilité à l'air conformément à la NBN EN 12207	4
Résistance aux effets du vent conformément à la NBN EN 12210	C2
Effort de manœuvre Classification conf. à la NBN EN 13115	Classe 2

Aucun dommage ni déformations résiduelles n'ont été constatés après l'essai. La durabilité de la fenêtre laquée, examinée sur la base du comportement entre airs ambiants différents, satisfait aux exigences du § 5.2.2.12 de la NBN B25 002-1:2016. Les rapports d'essai sont repris dans le dossier de l'UBAtc.

6.2.5.2 Comportement entre différents climats – évaluation

Pour les fenêtres vitrées transparentes, on admet qu'elles sont aptes à être exposées à un rayonnement solaire intense et à de fortes différences de température. Cette observation ne s'applique pas aux fenêtres comportant un panneau de remplissage non transparent.

6.3 Substances réglementées

La firme Protec nv déclare être en conformité avec le règlement européen 1907/2006/CE concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

Voir : [Http://economie.fgov.be/fr/](http://economie.fgov.be/fr/)

7 Pose

Telle que décrite dans les l'ATG 1814.

8 Directives d'emploi

Telle que décrite dans les l'ATG 1814.

9 Conditions

- A.** Le présent Agrément Technique se rapporte exclusivement au produit mentionné dans la page de garde de cet Agrément Technique.
- B.** Seuls le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur, peuvent revendiquer les droits inhérents à l'Agrément Technique.
- C.** Le titulaire d'agrément et, le cas échéant, le distributeur ne peuvent faire aucun usage du nom de l'UBAtc, de son logo, de la marque ATG, de l'Agrément Technique ou du numéro d'agrément pour revendiquer des évaluations de produit non conformes à l'Agrément Technique ni pour un produit, kit ou système ainsi que ses propriétés ou caractéristiques ne faisant pas l'objet de l'Agrément Technique.
- D.** Les informations qui sont mises à disposition, de quelque manière que ce soit, par le titulaire d'agrément, le distributeur ou un entrepreneur agréé ou par leurs représentants, des utilisateurs (potentiels) du produit, traité dans l'Agrément Technique (par ex. des maîtres d'ouvrage, entrepreneurs, architectes, prescripteurs, concepteurs, etc.) ne peuvent pas être incomplètes ou en contradiction avec le contenu de l'Agrément Technique ni avec les informations auxquelles il est fait référence dans l'Agrément Technique.
- E.** Le titulaire d'agrément est toujours tenu de notifier à temps et préalablement à l'UBAtc, à l'Opérateur d'Agrément et à l'Opérateur de Certification toutes éventuelles adaptations des matières premières et produits, des directives de mise en œuvre et/ou du processus de production et de mise en œuvre et/ou de l'équipement. En fonction des informations communiquées, l'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification évalueront la nécessité d'adapter ou non l'Agrément Technique.
- F.** L'Agrément Technique a été élaboré sur base des connaissances et informations techniques et scientifiques disponibles, assorties des informations mises à disposition par le demandeur et complétées par un examen d'agrément prenant en compte le caractère spécifique du produit. Néanmoins, les utilisateurs demeurent responsables de la sélection du produit, tel que décrit dans l'Agrément Technique, pour l'application spécifique visée par l'utilisateur.
- G.** Les droits de propriété intellectuelle concernant l'Agrément Technique, parmi lesquels les droits d'auteur, appartiennent exclusivement à l'UBAtc.
- H.** Les références à l'Agrément Technique devront être assorties de l'indice ATG (ATG 3062) et du délai de validité.
- I.** L'UBAtc, l'Opérateur d'Agrément et l'Opérateur de Certification ne peuvent pas être tenus responsables d'un(e) quelconque dommage ou conséquence défavorable causés à des tiers (e.a. à l'utilisateur) résultant du non-respect, dans le chef du titulaire d'agrément ou du distributeur, des dispositions de l'article 9.

Cet Agrément Technique a été publié par l'UBAtc, sous la responsabilité de l'Opérateur d'Agrément, BCCA, et sur base de l'avis favorable du Groupe Spécialisé « FACADES », accordé le 14 octobre 2016.

Par ailleurs, l'Opérateur de Certification, BCCA, a confirmé que la production satisfait aux conditions de certification et qu'une convention de certification a été conclue avec le titulaire d'agrément.

Date de publication : 18 mars 2022.

Cet ATG remplace l'ATG 2826 de 16/12/2016 au 15/12/2021. Les modifications par rapport à la version précédente sont reprises ci-après :

Modifications par rapport à la version précédente

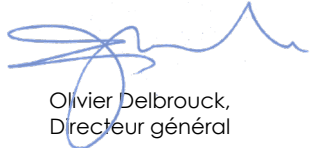
Adaptation au template; Spécifiez les compounds dans le tableau 2 ; Indiquer la durabilité dans le tableau 5 ; Adaptation à la NBN EN 12608-1:2016+A1:2020; La correction des coordonnées de la commercialisation au §5.2.
--

Pour l'UBAtc, garant de la validité du processus d'agrément

Pour l'Opérateur d'Agrément et de certification


Eric Winnepenninckx,
Secrétaire général


Benny de Blaere,
Directeur


Olivier Delbrouck,
Directeur général

L'Agrément Technique reste valable, à condition que le système, sa fabrication et tous les processus pertinents à cet égard :

- soient maintenus, de sorte à atteindre au minimum les résultats d'examen tels que définis dans cet Agrément Technique ;
- soient soumis au contrôle continu de l'Opérateur de Certification et que celui-ci confirme que la certification reste valable.

Si ces conditions ne sont plus respectées, l'Agrément Technique sera suspendu ou retiré et le texte d'agrément supprimé du site Internet de l'UBAtc. Les agréments techniques sont actualisés régulièrement. Il est recommandé de toujours utiliser la version publiée sur le site Internet de l'UBAtc (www.butgb-ubac.be).

La version la plus récente de l'Agrément Technique peut être consultée grâce au code QR repris ci-contre.



l'UBAtc asbl est notifié par le SPF Économie dans le cadre du Règlement (UE) n°305/2011.
Les opérateurs de certification désignés par l'UBAtc asbl fonctionnent conformément à un système susceptible d'être accrédité par BELAC (www.belac.be).

L'UBAtc asbl est un organisme d'agrément membre de:



European Organisation for Technical Assessment

www.eota.eu



Union européenne pour l'Agrément Technique
dans la construction

www.ueatc.eu



World Federation of Technical Assessment
Organisations

www.wftao.com